ENERTRAG
Une énergie d'avance

ENERTRAG SE
9 mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise

À l'attention de Monsieur le Maire
Mairie d'Hornoy-le-Bourg
1 Place du Général Leclerc
80640 Hornoy-le-Bourg

Date

Le 02 octobre 2026

Veuillez citer notre référence dans toute correspondance

FR SO HB

Objet

Projet éolien du Val d'Aumont – Arrêt définitif du développement

Contact

Thomas ESTÈVE
Thomas.esteve@enertrag.com
07 86 29 98 21

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,

Nous souhaitons vous informer de la décision définitive d'ENERTRAG de mettre un terme au développement du projet éolien du Val d'Aumont, étudié et travaillé depuis 2012 sur les communes d'Aumont et d'Hornoy-le-Bourg.

La commune d'Hornoy-le-Bourg avait accompagné favorablement les premières étapes du projet, notamment par la délibération n°2012/107 du 21 décembre 2012. Le Conseil municipal s'était alors prononcé en faveur de son développement et de sa réalisation par ENERTRAG, via neuf voix favorables et cinq abstentions, sans aucun vote défavorable. Cette position avait été suivie de la signature d'un protocole avec ENERTRAG le 27 février 2013.

Depuis lors, le projet a connu une instruction particulièrement longue, avec un premier dépôt de la demande d'autorisation en mai 2018, et ralentie par une décision préfectorale de rejet, annulée par la Cour administrative d'appel de Douai en 2023. Une reprise complète de l'instruction a alors eu lieu en 2024, menant à une nouvelle réadaptation du projet, finalement ramené de dix à huit éoliennes.

Dans ce contexte, nous regrettons que la nouvelle équipe municipale n'ait pas souhaité donner suite à nos sollicitations visant à lui présenter le projet et son évolution, avant de prendre position à son encontre. Après plus d'une décennie de développement et compte tenu du soutien exprimé par les précédentes équipes municipales, il nous aurait semblé utile que le nouveau Conseil municipal puisse disposer d'une présentation complète et actualisée du projet avant d'arrêter sa position.

ENERTRAG
Une énergie d'avance

Nous prenons néanmoins acte de la position défavorable finalement exprimée par la commune. Une position difficilement compréhensible au regard de l'important travail de concertation mené depuis de nombreuses années sur votre territoire.

Par arrêté du 11 août 2026, le préfet de la Somme a finalement refusé l'autorisation environnementale sollicitée. Après analyse de cette décision et des perspectives contentieuses, ENERTRAG a décidé de ne pas engager de nouveau recours devant la Cour administrative d'appel de Douai, les chances d'aboutissement ayant été jugées insuffisantes au regard des moyens et coûts qu'impliquerait la poursuite de la procédure.

Cette décision met donc définitivement un terme au développement du projet éolien du Val d'Aumont.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de nos salutations distinguées.

Arnaud MICHEL
Responsable Territoires Nord et Est
ENERTRAG SE

Thomas ESTEVE
Chef de projets éoliens
ENERTRAG SE

ENERTRAG Amiénois III SAS
9, mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise
SIREN: 824 982 987 RCS Pontoise

Tel. +33 1 30 30 60 09
Fax +33 1 30 30 52 57

contact-france@enertrag.com

www.enertrag.com

n°TVA intracommunautaire: FR 84 824982987
SaarLB| IBAN: DE40590500000031517998| BIC: SALADES5XXX
Landesbank Saar - Ursulinenstrasse 2 - 66111 Saarbrücken - Allemagne